

MAITRISE D'OEUVRE

ICSO

3 rue Pierre Gilles de Gennes
85300 CHALLANS
E-Mail : icsobeticso.fr
Tél : 02 51 35 13 88

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION

CERJ

26 chemin du champ de Bataille
85160 SAINT JEAN DE MONTS
E-Mail : contact.cerj@gmail.com
Tél : 07 82 01 16 00



CHLVO

PROJET :

Aménagement des locaux et équipements techniques pour l'arrivée d'un 2ème scanner - CHLVO

Bd Guérin - 85300 CHALLANS

C.C.T.P

LOT : N° 4 PEINTURE – REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES

Dossier : 2026.04
Phase : DCE
Date : 07/07/2026
Indice : a

SOMMAIRE DU LOT

4	PEINTURE – REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES	3
4.1	GENERALITES	3
4.1.1	Règlements, codes et Normes	3
4.1.2	Prescriptions complémentaires Sols souples	3
4.1.3	Prescriptions techniques peinture	4
4.2	DESCRIPTION DES OUVRAGES	9
4.2.1	Prescriptions communes et notes TCE.....	9
4.2.2	Note pour information	9
4.2.2.1	Nature des travaux.....	9
4.2.2.2	Zone de travaux	9
4.2.2.3	Bruits et vibrations	9
4.2.3	Travaux de sols souples.....	10
4.2.3.1	Travaux de dépose et de démolitions	10
4.2.3.1.1	Dépose de revêtements de sols	10
4.2.3.2	Travaux dans l'existant.....	11
4.2.3.2.1	Travaux de reprise et de réfection de revêtement de sol en PVC.....	11
4.2.3.3	Travaux préparatoires	11
4.2.3.3.1	Supports - Mise en œuvre	11
4.2.3.3.2	Réservations.....	12
4.2.3.3.3	Ragréage sur support béton.....	12
4.2.3.3.4	Ragréage sur support béton existant	12
4.2.3.3.5	Essai de siccité.....	13
4.2.3.4	Revêtements de sols PVC.....	13
4.2.3.4.1	Revêtement de sol PVC hétérogène en lés U4 P3.....	13
4.2.3.4.1.1	Relevés en plinthes	14
4.2.3.5	Joints de sol	14
4.2.3.5.1	Joints de finitions acryliques	14
4.2.3.5.2	Joints de désolidarisation	15
4.2.3.6	Ouvrages divers	15
4.2.3.6.1	Protection des sols mis en œuvre	15
4.2.4	Travaux de peinture	15
4.2.4.1	Travaux de peinture intérieure.....	15
4.2.4.1.1	Peinture sur ouvrages bois à peindre.....	15
4.2.4.1.2	Peinture sur portes prépeintes	16
4.2.4.1.3	Peinture laque sur ouvrages métalliques	16
4.2.4.1.4	Peinture laque sur ouvrages PVC.....	16
4.2.4.1.5	Peinture sur parois	17

2026.04 - DCE

- 4.2.4.1.5.1 Préparation des supports existants 17
- 4.2.4.1.5.2 Toile de verre + peinture acrylique satinée..... 17
- 4.2.4.1.6 Peinture sur plafonds.....18
- 4.2.4.1.6.1 Peinture acrylique mate.....18
- 4.2.4.1.7 Joint acrylique de finition19
- 4.2.5 Nettoyage, divers et fin de chantier19
 - 4.2.5.1 Polychromie.....19
 - 4.2.5.2 DOE.....19
 - 4.2.5.3 Nettoyage journalier et fin de chantier19

4 PEINTURE – REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES

4.1 GENERALITES

4.1.1 Règlements, codes et Normes

Les travaux seront exécutés suivant les règles de l'art conformément aux Normes et Prescriptions Techniques en vigueur au moment de l'exécution des ouvrages.

L'énumération ci-dessous n'est pas exhaustive, mais un rappel des principaux documents officiels applicables au projet :

- Aux Eurocodes
- Aux Documents Techniques Unifiés
- Aux Normes AFNOR
- Aux dispositions relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapés
- Aux Cahiers des Charges de mise en œuvre et spécifications des fabricants
- Aux Avis Techniques du C.S.T.B. concernant les mortiers-colles
- Aux Directives de l'U.E.A.tc pour l'agrément des colles pour revêtements céramiques
- Aux Cahiers du C.S.T.B. :
 - . Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux, Cahier 3509 de Novembre 2004
 - . Classement des locaux en fonction de l'exposition à l'humidité des parois et nomenclature des supports pour revêtements muraux intérieurs, Cahier N° 3567 de Mai 2006
- Aux avis du Bureau de Contrôle
- Aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant
- Aux Prescriptions Communes à tous les corps d'état

4.1.2 Prescriptions complémentaires Sols souples

Prescriptions particulières

Tous les travaux d'adaptations et contraintes diverses générales ou particulières, inhérentes à la présente réalisation seront inclus dans les prix unitaires, qu'ils soient exprimés de façon explicite ou non dans le présent document.

Les ouvrages seront livrés finis.

L'entrepreneur devra prendre connaissance des prescriptions techniques des autres corps d'état afin de pouvoir remettre une proposition complète en toute connaissance des travaux à réaliser

Il est rappelé aux entreprises la nécessité qu'elles ont de prendre connaissance du Cahier des Prescriptions Communes à tous les corps d'état et des obligations de chantier et d'adaptation qu'elles devront prévoir.

Support

L'entrepreneur devra s'assurer de la bonne qualité des "supports porteurs" et que les conditions préalables requises pour la pose de ses ouvrages sont satisfaites. En cas de non-satisfaction, il devra le signaler au Maître d'œuvre avant tout début d'exécution. Les supports seront réceptionnés, le fait d'avoir commencé les travaux constituera l'acceptation sans réserve de ceux-ci.

Travaux préparatoires

L'entrepreneur du présent lot procédera à un nettoyage du support au moyen de grattoir ou de brosse métallique, manuel ou mécanique, pour enlever toutes traces de plâtre, peinture, colle, mastic ou autres corps étrangers, et ce, afin de permettre une bonne adhérence de l'enduit de lissage ou de ragréage sur le support.

Qualités des matériaux

Tous les produits de pose des revêtements devront être labellisés EMICODE EC1

Tous les produits utilisés devront être classé A+ vis à vis des émissions de composés organiques volatiles (COV)

Mise en œuvre

Les réservations définitives seront précisées à l'entreprise chargée de l'exécution des chapes.

Les directives techniques de mise en œuvre imposées par le fabricant des produits préconisés, seront impérativement respectées afin d'obtenir une finition parfaite des différents ouvrages.

Le Maître d'œuvre pourra imposer l'assistance technique du fabricant avant tout démarrage des travaux.

En cours de travaux, le nettoyage sera exécuté au fur et à mesure de l'exécution

Les colles employées devront être agréées par les fabricants des revêtements mis en œuvre

Les produits de ragréage seront agréés par les fabricants de colle et revêtements. De plus l'épaisseur mise en œuvre devra répondre au minimum au classement P du revêtement à mettre en place.

Les raccordements entre les différents revêtements seront particulièrement soignés et la prestation devra inclure toutes les sujétions particulières d'exécution (coupes, découpes autour des ouvrages, ajustements et raccords après le passage des autres corps d'état, etc...)

Échantillons

Sur simple demande du Maître d'œuvre, les échantillons seront présentés pour effectuer les choix.

Les coloris et décors seront choisis dans la gamme complète du fabricant et le Maître d'œuvre pourra en retenir plusieurs sans supplément de prix.

Les matériaux seront livrés sur le chantier en emballage indiquant leur dénomination commerciale exacte ainsi que le nom et l'adresse du fabricant.

Pour chacun des revêtements il sera demandé le classement UPEC, l'indice ALPHA et la réaction au feu.

Mise en service

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier.

Il procédera à une vérification générale avant la réception, vérification d'aspect et de bonne tenue des produits.

En cas de dégradations ou de parties défectueuses, constatées lors de la réception, il devra leur reprise sur simple demande du Maître d'œuvre.

Déchets de chantier

Pour application du plan départemental de gestion des déchets du BTP, l'entreprise devra le tri sélectif des gravats et débris provenant de l'exécution de ses travaux ainsi que l'évacuation vers les centres de valorisation ou d'enfouissement techniques de classe 1, 2 ou 3.

Il est rappelé que le brûlage des déchets sur les chantiers est interdit (loi 61.842 du 2 août 1961 et 92.646 du 13 juillet 1992).

Obligations de sécurité

L'entrepreneur devra strictement se conformer aux dispositions réglementaires de sécurité imposées par la législation en vigueur, aux directives des organismes de contrôles et aux consignes du Coordonnateur Sécurité dans le cadre du PGCSPS.

Le projet de plan particulier de sécurité et protection de la santé (PPSPS) sera soumis au Coordonnateur Sécurité.

4.1.3 Prescriptions techniques peinture

PRODUITS DE MARQUE

Les produits de marque devront être livrés sur le chantier dans les emballages d'origine, et ils devront répondre aux contextures et qualités garanties par le fabricant, ainsi qu'aux emplois auxquels ils sont destinés.

Dans tous les cas où une peinture est définie ci-après par une marque nommément désignée, l'entrepreneur aura la faculté de proposer au maître d'œuvre une peinture d'une autre marque en apportant la preuve que cette peinture est équivalente en tant que tenue dans le temps, robustesse, résistance, tenue des teintes, aspect du fini, opacité, possibilité de lessivage. L'acceptation par le maître d'œuvre des peintures proposées par l'entrepreneur devra faire l'objet d'un accord écrit.

Les subjectiles devront satisfaire aux prescriptions de l'article 5.1 du DTU 59.1.

RECONNAISSANCE DES SUBJECTILES

Avant tout commencement des travaux, l'entrepreneur du présent lot procédera à la reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état.

Cette reconnaissance sera effectuée en présence du maître d'œuvre et du ou des entrepreneurs ayant réalisé les subjectiles.

SUBJECTILES NON CONFORMES

Dans le cas de subjectiles non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera par écrit au maître d'œuvre, ses réserves et observations avec toutes justifications à l'appui.

Il appartiendra alors au maître d'œuvre de prendre toutes décisions en vue d'obtenir des subjectiles conformes.

Le maître d'œuvre pourra alors être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires.

Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés soit par l'entrepreneur ayant réalisé les supports concernés, soit par l'entrepreneur du présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant réalisé le support.

Après exécution de ces travaux complémentaires, une nouvelle réception aura lieu, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

SUBJECTILES PAREMENT BETON APPARENT

En ce qui concerne les parements en béton apparent parement soigné, le gros œuvre aura à sa charge la livraison de ces parements dans un état tel que le peintre, en réalisant les ouvrages préparatoires conformes au DTU 59.1, puisse livrer des ouvrages dans un parfait état de finition et conformes aux règles de l'art.

Ces parements feront l'objet d'une reconnaissance comme les autres subjectiles.

GENERALITES

Il est rappelé que l'entrepreneur du présent lot n'est pas un simple fournisseur mais un spécialiste avisé et expérimenté, d'une pratique éprouvée, et ses connaissances lui font un devoir de signaler le cas échéant en temps utile au maître d'œuvre, les manques de compatibilités, insuffisances ou omissions qui pourraient apparaître dans les systèmes prescrits.

L'entrepreneur du présent lot sera contractuellement réputé avoir, avant remise de son offre, pris connaissance des CCTP des autres corps d'état, et avoir ainsi une connaissance parfaite et complète des différents supports devant être peints, ainsi que toutes les conditions de prestations des autres corps d'état pouvant avoir une influence sur le prix et la qualité des travaux de peinture.

L'offre de l'entrepreneur devra comprendre tous les travaux de peinture ainsi que tous travaux préparatoires nécessaires pour lui permettre de livrer les locaux et les extérieurs entièrement finis dans les règles de l'art.

Dans le cadre de l'exécution de ses travaux, l'entrepreneur du présent lot aura implicitement à sa charge et sans ordre spécial ni supplément de prix, l'exécution de tous travaux préparatoires même non mentionnés au présent CCTP tels que nettoyage de taches éventuelles, isolation des traces de rouille le cas échéant, isolation des taches d'humidité accidentelles et localisées, etc.

L'entrepreneur aura implicitement à sa charge tous échafaudages et autres agrès nécessaires à la parfaite réalisation des travaux.

LISTE DES PRODUITS

L'entrepreneur soumettra avant le commencement des travaux au maître d'œuvre pour agrément, la liste des produits qu'il envisage d'utiliser.

Le maître d'œuvre se réserve le droit de refuser les produits qui ne correspondraient pas aux conditions et prescriptions du présent CCTP.

ASSISTANCE DU FOURNISSEUR

Dans le cas d'emploi de produits spéciaux ou de produits nécessitant une mise en œuvre particulière, le maître d'œuvre se réserve le droit de demander l'assistance technique du fournisseur du produit concerné.

CHOIX DES PRODUITS

Avant tout début de travaux, l'entrepreneur s'assurera que les différents produits prévus au présent CCTP conviennent parfaitement à l'emploi envisagé, et ceci en fonction de la nature et de l'état des subjectiles dont il aura une parfaite connaissance, ainsi que des conditions climatiques ou autres particularités du chantier.

En ce qui concerne les couches d'impression et couches primaires, l'entrepreneur du présent lot devra se mettre en rapport avec les entrepreneurs intéressés afin de s'assurer que les produits qu'il envisage d'appliquer répondent parfaitement, compte tenu de l'état des subjectiles considérés.

L'entrepreneur fera le cas échéant et par écrit au maître d'œuvre les remarques et suggestions avec toutes justifications à l'appui.

En tout état de cause, l'entrepreneur du présent lot sera toujours responsable du choix des produits qu'il entend mettre en œuvre :

- Les produits pour impressions et couches primaires seront à déterminer par l'entrepreneur en fonction de la nature et de l'état des subjectiles d'une part, et de la nature du type des produits de finition d'autre part.
- Les produits pour rebouchages et enduits devront être compatibles avec les couches d'impression ou couches primaires ainsi qu'avec les produits de finition pour les enduits ; ils devront être adaptés au type de finition lisse ou structurée.
- Les produits pour couches intermédiaires et de finition devront être compatibles avec les produits des couches préparatoires et apprêts, et être de type voulu pour permettre d'obtenir l'aspect de finition demandé.

L'entrepreneur devra également tenir compte dans le choix des produits, des atmosphères intérieures particulières rencontrées (humides, agressives, etc.) sur le chantier concerné.

CHOIX DES TEINTES

Le choix des teintes appartient au maître d'œuvre.

Aucun supplément de prix ne pourra être demandé pour l'emploi de telle ou telle autre teinte, ainsi que pour l'exécution de plusieurs teintes sur les parois d'un même local, réchappissage ou autres, par dérogation aux spécifications du cahier des charges DTU.

Le maître d'œuvre pourra demander l'emploi de couleurs vives, sans majoration de prix, dans la limite de 30 % de la surface

totale.

SURFACES "Témoïn"

Les surfaces " témoïn " dont le nombre et la superficie seront déterminées par le maître d'oeuvre devront obligatoirement être traitées avec les produits et les procédés prescrits pour chaque système (dérogation au DTU 59.1 article 6-3-15e alinéa).

Le maître d'œuvre se réserve le droit de demander au fournisseur du ou des produits concernés, de suivre la réalisation de ces surfaces "témoïn".

REGLES D'EXECUTION

EMPLOI DES PRODUITS

Les peintures ainsi que les produits pour reboucher et enduire devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc.

Ces peintures et produits devront être compatibles avec le support et compatibles entre eux. Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant, les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits.

Les couches d'impression devront être ajustées aux supports en raison des différences d'absorption de ces derniers.

PREPARATION DES SUPPORTS

Les travaux ne devront être exécutés que sur des supports parfaitement secs.

Avant application de toute couche, le support devra être débarrassé des saillies, poussières, projection de plâtre ou mortier, taches de graisse, etc.

Pour tous les supports ayant reçu une couche primaire par les soins du fournisseur, le peintre devra procéder à une révision soignée de cette couche d'impression et il aura à sa charge l'exécution de tous les petits raccords nécessaires sur cette couche primaire.

COUCHES DE PEINTURE

Les tons des différentes couches de peinture seront légèrement différents, sauf impossibilité technique, les tons étant pris à partir du support du plus foncé au plus clair. La peinture de chaque couche devra être correctement croisée, sauf pour certaines peintures.

Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.

Après achèvement et séchage de la couche de finition :

- le support devra être totalement marqué
- les arêtes et moulures devront être dégagées
- le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le maître d'œuvre
- les reprises ne devront pas être visibles
- l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les saillies.

FINITION DITE " très soignée "

Cette qualité ne tolère aucun défaut.

Pour tous les ouvrages prévus avec une telle finition selon prescriptions ci-après au présent document, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc., nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut.

Si pour obtenir ce résultat, une couche supplémentaire d'enduit ou de peinture était nécessaire, elle serait à la charge de l'entrepreneur.

Le présent article déroge aux clauses du CCS du DTU 59.1 paragraphe d.

PRESCRIPTIONS DIVERSES

RACCORDS

Dans le cadre de l'exécution de son marché, le présent lot aura implicitement à sa charge l'exécution de tous les raccords de peinture afférents aux travaux des autres corps d'état.

PROTECTION OUVRAGES AUTRES CORPS D'ETAT

Le présent lot devra prendre toutes les précautions qui s'imposent pour assurer la protection de tous les ouvrages qui pourraient être tachés ou attaqués par les peintures ou autres produits employés.

Il devra, le cas échéant, après exécution de ses travaux, enlever toutes les taches ou traces de peinture sur tous les ouvrages

imparfaitement protégés. Ces nettoyages ne devront en aucun cas détériorer les ouvrages, notamment les vitres qui ne devront pas être rayées.

Tous les articles de ferrage et quincaillerie mobile devront être nettoyés et grattés dès finition des peintures, afin d'assurer leur fonctionnement normal.

GESTION DES CLEFS

Dans le cas où ce n'est pas un entrepreneur déterminé qui est chargé de la gestion des clefs jusqu'à la réception, l'entrepreneur du présent lot devra assurer cette gestion pendant la durée de ses travaux.

OPERATIONS DE CONTROLE

ECHANTILLONS

Les échantillons de produits dont l'emploi est envisagé seront déposés au bureau du maître d'oeuvre au plus tard un mois avant l'exécution des travaux de peinture.

PRELEVEMENT EN COURS DE TRAVAUX

Si le maître d'œuvre le juge utile, il sera procédé pendant les travaux à des prises d'échantillons qui subiront les analyses voulues, et les frais en résultant seront à la charge de l'entrepreneur si les résultats lui sont défavorables, et à la charge du maître de l'ouvrage dans le cas contraire.

Ces prélèvements se feront dans les conditions précisées à l'article 5.3 du CCS du DTU 59.1.

FRAIS A LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR

Par frais afférents à une opération de contrôle, il faut entendre tous ceux entraînés par les travaux, emploi de main d'œuvre, de matériaux pour prélèvements, les transports et manutentions nécessaires à cette opération, et le coût des analyses.

De plus, l'imputation des frais à l'entreprise n'affecte en rien les conséquences que les résultats défavorables peuvent entraîner par ailleurs.

ESSAIS ET VERIFICATIONS

Selon DTU 59.1 : Chapitre 7 et Annexe E.

GARANTIES

L'entrepreneur doit une garantie de 1 an à dater du jour de la réception, pour les peintures et revêtements ayant une fonction décorative, ainsi que pour les produits de façades de classe D et gamme décorative.

Pour les revêtements ayant également une fonction technique tels que les revêtements de façades de classe I et T, la garantie est de 10 ans.

Cette garantie décennale fera l'objet d'un contrat de garantie conjointe et solidaire du fabricant et de l'entrepreneur.

Les modalités de souscription de ce contrat seront fixées en temps voulu entre le maître d'ouvrage et l'entrepreneur.

La mise en œuvre de peintures et revêtements dits de technique non courante (procédés hors DTU par exemple) nécessite la souscription par l'entrepreneur de garanties complémentaires à la décennale de base de ce dernier.

MISE EN SERVICE

L'entrepreneur étant seul responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception du bâtiment, il devra en assurer la protection pendant toute la durée du chantier.

Il procédera à une vérification générale avant la réception, vérification d'aspect et de bonne tenue des produits.

En cas de dégradations ou de parties défectueuses, constatées lors de la réception, il devra leur reprise sur simple demande du Maître d'œuvre.

DISPOSITIONS CONSTRUCTIVES

L'entrepreneur devra fournir tous les renseignements et échantillons justifiant la provenance des peintures et produits, avant tout commencement de ses travaux.

Le Maître d'œuvre pourra avoir recours à l'assistance technique du fabricant.

Les coloris seront choisis par le Maître d'œuvre, dans la palette complète du fabricant et sans limitation de teinte, suivant maquette de coloration d'ensemble.

Le Maître d'œuvre se réserve le droit, à tout moment, d'effectuer des prélèvements en présence de l'entrepreneur. Si l'analyse révélait que les matières employées n'étaient pas celles prévues aux documents contractuels, les travaux seraient refusés et recommencés aux frais de l'entrepreneur.

Dès le début des travaux de peinture, les subjectiles seront considérés comme réceptionnés sans réserve par l'entrepreneur du présent lot.

2026.04 - DCE

Les préparations des fonds y/c enduit, ponçage, etc... seront toujours incluses dans le système proposé.

Le gardiennage des clés sera compris dans les attributions de l'entreprise du présent lot et ceci jusqu'à la réception des travaux.

Les impressions seront impérativement réalisées avant la pose des éléments sur toutes faces, y/c feuillures et parclofes.

L'entreprise du présent lot devra prendre connaissance des autres lots pour déterminer la nature et la localisation des subjectiles à peindre ou à revêtir.

Les prix des ouvrages du présent lot devront toujours inclure les sujétions d'échafaudages et agrès nécessaires à l'exécution des travaux.

4.2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

4.2.1 Prescriptions communes et notes TCE

L'entrepreneur devra impérativement prendre connaissance et se référer au Lot - PRESCRIPTIONS COMMUNES TCE, avant l'étude du dossier et la remise de son offre. L'ensemble des obligations et recommandations qui y sont mentionnés seront incluses dans le marché de l'entreprise.

Localisation :

- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

4.2.2 Note pour information

4.2.2.1 Nature des travaux

Le présent CCTP a pour but de définir les travaux liés à l'aménagement des locaux et équipements techniques pour l'arrivée d'un 2ème scanner pour le CHLVO de CHALLANS.

Les travaux pour l'extension et installation d'un bâtiment modulaire : VRD, GROS ŒUVRE, ... sont à la charge du BET AMB ainsi que les travaux liés à la liaison entre l'existant et l'extension.

Les travaux consistent en la création d'un espace attente, salle de préparation et cabine de déshabillage pour l'accès au scanner, le remplacement et la mise en place de porte de recoupement dans les couloirs existants, l'aménagement d'un espace accueil et de salle d'attentes.

Localisation :

Pour mémoire

4.2.2.2 Zone de travaux

Les travaux seront réalisés en milieu occupé. Les différentes interventions TCE seront découpés en 2 zones de travaux établi par la maîtrise d'oeuvre et le pilote, dont le plan est joint au présent dossier.

Précisions complémentaires :

- Le phasage et zonage des travaux correspond à la chronologie des travaux selon impératifs du Maître d'ouvrage, en terme de libération de locaux divers, et d'exécution du chantier.
- Il est rappelé aux entreprises que le chantier sera réalisé en plusieurs phases de travaux selon plan de phasage joint au dossier
- L'ensemble des sujétions nécessaires aux cantonnements des différentes phases de travaux sera prévu par les lot cloisons et menuiseries dans le cadre des travaux préparatoires de phasage (cloisonnements, accès, etc.)

Localisation :

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

4.2.2.3 Bruits et vibrations

Les interventions seront réalisées en site occupé. Les entreprises intervenant sur le site devront prendre toutes les précautions d'usage afin de limiter les nuisances sonores et les vibrations.

- L'usage d'un compresseur sera interdit sur le site
- Le matériel à percussion étant générateur de bruit important pour les percements, saignées, traversées de dalles, etc., les méthodes de travail seront étudiées en conséquence par chaque entreprise : pour carottage, sciage, tronçonnage, etc.
- L'attention des entreprises est particulièrement attirée sur le matériel créant bruits et vibrations. Exemples à déconseiller : le compresseur (marteau-piqueur), les perceuses à percussion

Les entreprises se rapprocheront :

- Des loueurs de matériel adapté
- Des fournisseurs disposant de ce matériel
- Des horaires pourront être précisés avec le responsable du site pour respecter le repos des personnes
- Étudier en fonction du phasage des travaux, des interventions en horaire décalé.

L'ensemble devra être soumis à l'approbation du Maître d'ouvrage, du Maître d'oeuvre et du Coordonnateur SPS (voir recommandations et indications du coordinateur SPS portées dans le PGC joint au présent dossier).

NOTA :

Les personnes occupantes et le personnel de l'hôpital n'auront en aucun cas à souffrir de la poussière, du bruit, des vibrations, des encombrements, et du flux du personnel de chantier.

Localisation :

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages

4.2.3 Travaux de sols souples

4.2.3.1 Travaux de dépose et de démolitions

Tous les travaux de démolition seront exécutés avec soin afin de ne pas détériorer les ouvrages conservés attenants aux zones d'intervention.

Certains éléments, entrant dans la composition des ouvrages à démolir, pourront, sur demande de la maîtrise d'oeuvre et du Maître d'Ouvrage, être déposés avec précaution et stockés dans un endroit sain, pour un réemploi éventuel.

Méthode de démolition :

Les méthodes de démolition sont laissées à l'appréciation de l'entrepreneur qui adoptera les dispositions qui lui conviennent.

Il est toutefois formellement spécifié :

- Que les méthodes de démolition devront rester dans le cadre de la réglementation et des instructions qui lui seront données par les services compétents.

L'entrepreneur devra lors de ce choix, tenir compte qu'il devra assurer dans tous les cas :

- La sécurité du personnel de chantier
- La conservation sans dommage des ouvrages conservés contigus ou situés à proximité
- Toutes autres obligations qui lui seraient imposées par les conditions particulières du chantier.

Méthodologie et phasage d'exécution à soumettre au maître d'œuvre, au bureau de contrôle et au coordonnateur SPS pour accord.

4.2.3.1.1 Dépose de revêtements de sols

Démolition de l'ensemble des sols intérieurs, comprenant :

- Dépose de revêtement de sols collés et/ou scellés
- Dépose des plinthes associées
- Démolition des socles et surbats
- Le nettoyage, le grattage de la colle résiduelle et le balayage soigné des parties courantes, afin d'obtenir un support parfaitement sain pour réception de revêtement de sols
- Compris rabotage et ponçage des supports pour mise à niveau
- Le chargement et l'évacuation des gravats à la déchetterie

NOTA :

- **L'entrepreneur tiendra compte du mode de construction du bâtiment existant**
- **L'entrepreneur prendra toutes les dispositions pour préserver l'ensemble des planchers existants**

Localisation :

Selon plans de l'architecte

Par comparaison des plans existants et futurs :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Suppression des sols dans l'ancienne salle d'attente future zone accueil*
- *Suppression des sols dans l'ancienne accueil / Secrétariat / Radio future salles d'attente*

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Suppression des sols dans l'ancienne entrée / Attente valides / Secrétariat / bureau médecin, future Attente, Préparation et déshabillage accès scanner*

4.2.3.2 Travaux dans l'existant

4.2.3.2.1 Travaux de reprise et de réfection de revêtement de sol en PVC

L'entrepreneur du présent devra la reprise éventuelle de l'ensemble des sols existants dans les circulations des zones impactés suite aux travaux de rénovation de la future zone accueil et zone accès au scanner. L'ensemble des travaux comprendra :

- Les raccords de plinthes identiques à l'existant (ou ayant le même aspect et finition)
- la dépose et repose de sols PVC identiques à l'existant

Y compris apport de matériaux neufs et toutes sujétions de reprise, d'exécution, etc.

NOTA :

Voir sur place, la nature des revêtements de sols et des plinthes existantes.

Localisation :

Selon plan de l'architecte

Pour l'ensemble des locaux suivant compris placards attenants selon le cas

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Circulation réhabilitée à proximité de la salle d'attente et zone préparation accès scanner*

4.2.3.3 Travaux préparatoires

4.2.3.3.1 Supports - Mise en œuvre

Nature des supports

Sols :

. Réception des planchers béton pour mise en œuvre d'enduit de ragréage réalisé par le présent lot

Contrôle des supports

Préalablement à la pose des revêtements, l'entreprise devra s'assurer que toutes les conditions préalables sont satisfaites conformément à la réglementation en vigueur selon le type de support.

Les délais de séchage des supports devront être respectés.

Le taux de siccité maximale admissible des supports sera contrôlé par le présent lot, par des tests d'humidité réalisés à l'hygromètre à pointe, bombe au carbure ou tout autre système fiable agréé par le Bureau de Contrôle. La porosité du support devra également être contrôlée par le présent lot, avec vérification du pH. Les résultats de ces essais seront à transmettre au bureau de contrôle.

Dans le cas où des fissures de largeur supérieure à 3/10ème mm seraient constatées sur les supports, le lot chargé de leur exécution en devrait le traitement conformément aux prescriptions du Cahier CSTB 3469 de Juillet/Août 2003.

Cette prestation pourra être sous-traitée au présent lot, à la charge pécuniaire du lot ayant réalisé les supports.

Définition des locaux

Conformément aux prescriptions de la Norme NFP 61.202 référence DTU 52.1, les locaux sont définis :

- A faibles sollicitations assimilés aux locaux P2 et P3 du classement UPEC.
- A fortes sollicitations assimilés aux locaux P4 et P4S du classement UPEC.

Pose des revêtements de sols

Les travaux seront réalisés conformément aux prescriptions des Cahiers du CSTB.

L'entrepreneur devra la préparation des supports nécessaires à la parfaite adhérence des produits de collage : élimination des traces de plâtre, tâches diverses, balayage et dépoussiérage soignés, etc...

Les ragréages préalables localisés seront à la charge du présent lot conformément au Cahier des Prescriptions Techniques et tolérances de planéité admissibles (dans le cas de carrelage collé).

La confection des joints courants et joints périphériques sera conforme aux prescriptions techniques.

Localisation :

- *Pour mémoire*

4.2.3.3.2 Réservations

L'entrepreneur du présent lot devra l'exécution de toutes les réservations indispensables à la bonne réalisation de ses ouvrages ou bien de ceux des autres corps d'état, à leur demande.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages du présent lot*

4.2.3.3.3 Ragréage sur support béton

Le titulaire du présent lot doit la fourniture et la réalisation d'un ragréage de sol avec un enduit auto lissant à base de liants hydrauliques agréé par avis technique du C.S.T.B.

Le support sera parfaitement nettoyé avant application (tâche de peinture, laitance de ciment, croûte de plâtre, poussières...).

Si le support est poreux ou lissé à l'hélicoptère l'entreprise du présent lot appliquera au préalable un primaire d'accrochage.

L'application se fera à la taloche lisseuse dans le délai d'utilisation prévue par le fabricant pour que le produit soit parfaitement auto lissant sans coups de taloche apparents.

Le ragréage correspondra au classement UPEC du revêtement de sol mis en œuvre :

* 2 mm d'épaisseur (soit 3 kg/m²) pour un classement P2 (usage modéré).

* 4 mm d'épaisseur (soit 6 kg/m²) pour un classement P3 (usage intense).

Compris toutes sujétions de rattrapage de niveaux au droit des seuils.

Ponçage à sec et dépoussiérage à la charge du présent lot.

Localisation :

Selon plans de l'architecte

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Salle de préparation partiellement sur la partie neuve en jonction avec le futur bâtiment modulaire*

4.2.3.3.4 Ragréage sur support béton existant

L'entrepreneur du présent lot devra exécuter la préparation du support existant de type (type de support : plancher existant etc...).

L'objectif de ceci étant d'aplanir la surface courante et de permettre le rattrapage des différents niveaux, suite à la dépose des revêtements existants (selon le cas) et travaux de restructuration des locaux, afin de permettre la mise en œuvre des revêtements neufs (carrelage et sol souple) en pose collée.

Les travaux comprendront :

- La vérification de la stabilité et de la porosité du support
- La vérification de l'adhérence compris ponçage afin de "mâter" la surface et d'augmenter l'adhérence de la colle
- L'élimination des traces de graisse ou de produits d'entretien
- Le nettoyage, dépoussiérage et séchage
- Le rebouchage des trous (saignée de cloisons démolies, empreinte de portes, etc...) et séchage
- Le rattrapage ponctuel à l'aide d'un mortier-colle

2026.04 - DCE

- Le nettoyage par brossage au balai ou monobrosse, rinçage et séchage
- La réalisation d'une barrière anti remontée d'humidité
- La réalisation d'un enduit de sol à l'aide d'un produit autolissant, compris application d'une primaire

Enduit de sol composé d'un mélange prêt à l'emploi à base de liants hydrauliques, de charges minérales, de résines synthétiques et d'adjuvants spécifiques, du type RAGREROC HP3 des Ets DESVRES ou équivalent, compris application d'un primaire du type CERMIGRIP des Ets DESVRES ou équivalent.

Les travaux devront être complets pour permettre la mise en oeuvre en conformité des nouveaux sols.

L'ensemble comprendra toutes sujétions de réalisation, mise en oeuvre, etc... selon les règles de l'art, normes et DTU en vigueur, etc...

Localisation :

Selon plans de l'architecte

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- Espace accueil
- Salles d'attentes Radio

ZONE PREPARATION SCANNER

- Salle d'attente accès scanner
- Préparation et cabines de déshabillage accès scanner

4.2.3.3.5 Essai de siccité

L'entrepreneur devra avant la pose des revêtements de sols, vérifier la siccité des supports.

Cette vérification sera faite à la bombe au carbure, en présence de l'architecte et du bureau de contrôle.

Localisation :

- Pour l'ensemble des locaux recevant un revêtement de sol souples mis en oeuvre par le présent lot
- Pour mémoire, à inclure dans les prix des prestations du présent lot

4.2.3.4 Revêtements de sols PVC

4.2.3.4.1 Revêtement de sol PVC hétérogène en lés U4 P3

Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC hétérogène compact titulaire de la certification NF-UPEC, composé d'un décor dans la masse à finition mate, en pur PVC, sans couche d'usure transparente, obtenu par pressage très haute pression de particules dans toute l'épaisseur de la couche d'usure et renforcé par une grille de verre.

Référence : TARALAY PREMIUM COMPACT 43 des Ets GERFLOR ou équivalent.

Le produit bénéficiera d'un traitement de surface PROTECSOL 2 doublement réticulé UV et laser, facilitant l'entretien et résistant aux taches. Il élimine toute métallisation ou entretien par méthode spray durant toute la durée de vie du produit.

Caractéristiques techniques :

- Épaisseur : 2.00 mm
- Largeur des lés : 2.00 ml
- Couche d'usure : 1.02 - 1.27 mm
- Efficacité acoustique : ΔL_w 8 dB
- Résistance à l'abrasion : groupe T
- Classement au feu : Bfl-s1
- Classement UPEC : U4 P3 E2/3 C2

Gamme et coloris au choix de l'Architecte qui pourra en retenir plusieurs dans la gamme complète du fabricant.

L'architecte pourra retenir plusieurs teintes sans que cela n'engendre de plus-value ou d'incidence financière à l'offre de l'entreprise.

2026.04 - DCE

L'ensemble comprendra dans le prix unitaire toutes les sujétions de mise en oeuvre conformément aux prescriptions de la norme NF P 62-203 de mai 1993 (DTU 53.2), l'enduit de ragréage autolissant doit être classé P3, le collage à l'aide d'une émulsion acrylique préconisée par le fabricant, la pose des lés dans le même sens avec joints soudés à chaud avec cordon d'apport, coupes, chutes, etc.

NOTA :

- Plusieurs références et coloris pourront être retenus sans que cela n'engendre de plus-value ou d'incidence financière à l'offre de l'entreprise.
- L'aspect et la teinte du revêtement de sol devra être similaire à ceux existants ou les sols neufs dans les parties réhabilités. L'entreprise effectuera une visite sur site pour prendre connaissance des existants.

Localisation :

Selon plans de l'architecte

En périphérie des locaux suivants :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- Espace accueil
- Salles d'attentes Radio

ZONE PREPARATION SCANNER

- Salle d'attente accès scanner
- Préparation et cabines de déshabillage accès scanner compris sur la partie neuve en jonction avec le futur bâtiment modulaire

4.2.3.4.1.1 Relevés en plinthes

Réalisation de relevé de sol assorti au PVC U4 P3, hauteur 10 à 15 cm, compris arrondi en pied de cloison et profilé d'arrêt en tête de relevés.

Ces relevés seront réalisés conformément aux prescriptions du fabricant et à l'avis technique du procédé, compris collage en plein du produit compatible agréé, joints soudés à chaud, ainsi que tous les ouvrages et accessoires nécessaires à une parfaite étanchéité.

Localisation :

Selon plans de l'architecte

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- Espace accueil
- Salles d'attentes Radio

ZONE PREPARATION SCANNER

- Salle d'attente accès scanner
- Préparation et cabines de déshabillage accès scanner compris sur la partie neuve en jonction avec le futur bâtiment modulaire

4.2.3.5 Joints de sol

4.2.3.5.1 Joints de finitions acryliques

Exécution d'un joint de finitions au mastic acrylique snjf soigneusement lissé.

Localisation :

- Pour finition, en périphérie des pièces pour liaison avec les plinthes
- Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages du présent lot

4.2.3.5.2 Joints de désolidarisation

Réalisation d'un joint de désolidarisation en sol, ceci en périphérie des pièces. Ce joint sera réalisé dans l'épaisseur du revêtement de sol et arasé à la surface finie des sols. Compris toutes sujétions de réalisation, bourrage d'un joint élastomère, etc.

Localisation :

Dans toutes les pièces d'une surface supérieure à 7 m²

Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires de sols souples

4.2.3.6 Ouvrages divers

4.2.3.6.1 Protection des sols mis en œuvre

Afin d'assurer la protection de ses sols jusqu'à la réception des travaux, l'entrepreneur du présent lot devra recouvrir ses revêtements de sols mis en œuvre, durant l'ensemble des travaux.

Moyen de protection à soumettre au Maître d'Ouvrage pour accord.

De plus, il se mettra en rapport avec les autres corps d'état travaillant dans le même temps sur le chantier afin que cette prescription soit observée de tous, il en demeurera seul responsable.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages du présent lot*
- *Pour la protection des sols mis en œuvre jusqu'à réception des travaux*

4.2.4 Travaux de peinture

4.2.4.1 Travaux de peinture intérieure

4.2.4.1.1 Peinture sur ouvrages bois à peindre

Réalisation d'une laque tendue satinée garnissante aux résines alkydes en solution avec un aspect sec satiné tendu, des Ets SEIGNEURIE ou équivalent, mise en œuvre sur menuiseries intérieures (bois nus).

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant.

- Travaux préparatoires : brossage, ponçage, époussetage (dégraissage des bois exotiques)
- 1 couche d'impression aux résines alkydes en solution
- Rebouchage, ponçage, époussetage
- Enduit repassé et ponçage à sec
- 2 couches de peinture en finition, du type SOYDOR EVOLUTION (y compris révision selon nécessité)

Type de finition : B

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille I - Classe 4a

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : 300 g/l ; ce produit contient maximum 300 g/l COV

Localisation :

Selon plans de l'architecte, pour les ouvrages bois suivants :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

ZONE PREPARATION SCANNER

ZONE SOUS SOL URGENCE

- *Huisseries et chants des portes*

4.2.4.1.2 Peinture sur portes prépeintes

Réalisation d'une peinture laque tendue satinée garnissante aux résines alkydes en solution avec un aspect sec satiné tendu, du type SOYDOR EVOLUTION des Ets SEIGNEURIE ou équivalent, mise en œuvre sur menuiseries intérieures prépeintes.

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant.

- Travaux préparatoires : nettoyage et brossage
- Enduit repassé et ponçage
- 2 couches de peinture en finition, du type SOYDOR EVOLUTION (y compris révision selon nécessité)

Type de finition : B

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille I - Classe 4a

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : 300 g/l ; ce produit contient maximum 300 g/l COV

Localisation :

Selon plans de l'architecte, pour les ouvrages bois suivants :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

ZONE PREPARATION SCANNER

ZONE SOUS SOL URGENCE

- Ensemble des portes prépeintes
- Ensemble des ouvrages bois ou assimilés pré-peints

4.2.4.1.3 Peinture laque sur ouvrages métalliques

Réalisation d'une peinture laque tendue satinée garnissante aux résines alkydes en solution avec un aspect sec satiné tendu, des Ets SEINGNEURIE ou équivalent, mise en œuvre sur ouvrages métalliques.

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant.

- Travaux préparatoire : nettoyage, dépeussierage, dégraissage, essuyage soigné, brossage, décapage et rinçage de la rouille et de la calamine non adhérente, nettoyage
- 1 couche primaire d'accrochage à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse, anti-corrosion pour les ouvrages ferreux, du type FREITACCROCH
- 2 couches de peinture en finition, du type SOYDOR EVOLUTION

Type de finition : B

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille I - Classe 4a

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : 300 g/l ; ce produit contient maximum 300 g/l COV

Localisation :

Selon plans de l'architecte et indications du BET Fluides :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

ZONE PREPARATION SCANNER

ZONE SOUS SOL URGENCE

- Sur canalisations apparentes de plomberie et chauffage (alimentations acier et cuivre)
- Sur radiateurs déposé / reposé

4.2.4.1.4 Peinture laque sur ouvrages PVC

Réalisation d'une peinture laque tendue satinée garnissante aux résines alkydes en solution avec un aspect sec satiné tendu, du type SOYDOR EVOLUTION des Ets SEIGNEURIE ou équivalent, mise en œuvre sur ouvrages PVC.

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant.

- Travaux préparatoire : nettoyage, dépoussiérage, dégraissage, et ponçage léger
- 1 couche primaire d'accrochage à base de copolymères acryliques en dispersion aqueuse, du type FREITACCROCH
- 2 couches de peinture en finition, du type SOYDOR EVOLUTION

Type de finition : B

Teinte au choix du maître d'ouvrage. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille I - Classe 4a

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/d) : 300 g/l ; ce produit contient maximum 300 g/l COV

Localisation :

Selon plans de l'architecte et indications du BET Fluides :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

ZONE PREPARATION SCANNER

ZONE SOUS SOL URGENCE

- *Sur canalisations d'évacuation apparentes en PVC des appareils sanitaires*

4.2.4.1.5 Peinture sur parois

4.2.4.1.5.1 Préparation des supports existants

L'entrepreneur du présent lot devra la préparation du support, comprenant :

- Le décollage de revêtements muraux existants ou l'élimination de peinture non adhérente (selon le cas)
- Le nettoyage et lessivage
- La désinfection des murs, si nécessaire (moisissures) avec un produit anticryptogamique
- Le ragréage du support pour réception d'une peinture

Compris toutes sujétions.

Localisation :

Selon plans de l'architecte (support cloisons sèches ou élévations BA et assimilés),

Pour les parois des locaux suivants :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Espace accueil*
- *Salles d'attentes Radio*

ZONE PREPARATION SCANNER

- *Salle d'attente accès scanner*

4.2.4.1.5.2 Toile de verre + peinture acrylique satinée

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture et la pose d'une toile de verre à peindre et finition par peinture satinée aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse de type .

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant.

Les travaux préparatoires seront prévus en fonction de la qualité des subjectiles que l'entreprise est tenue de réceptionner avant son intervention. Ces travaux seront au minimum ceux nécessaires à l'obtention d'un état de finition de type A conformément aux prescriptions du DTU 59.4.

Ils comprendront entre autre, sans caractère limitatif :

- Égrenage, rebouchage et ponçage
- Enduit non repassé, ponçage et époussetage
- Application d'une couche d'impression adaptée au support avant pose du revêtement
- fourniture et mise en œuvre d'une toile de verre à peindre (fibres de verre de qualité spéciale), poids mini 160 gr/m2, décor

2026.04 - DCE

au choix de l'architecte. Compris la préparation du support, comprenant égrenage, ratissage général du support (2 couches) et rebouchage ; pré-encollage du support ou couche d'impression, etc...

Caractéristiques :

- Largeur des lés : 1,00 ml
- Poids : de 160 g/m² minimum
- Motif au choix de l'Architecte dans la gamme du fournisseur (gamme identique aux revêtement existant)
- Classement feu : B-S1, do

Finition :

- Finition par 2 couches de peinture satinée aux copolymères acryliques en dispersion aqueuse.

Classification AFNOR : Famille I - Classe 4a 7b2

Classification COV : Valeur limite UE pour ce produit (cat.A/a) : 100 g/l (2010) ; ce produit contient maximum 100 g/l COV

Les revêtements seront mis en œuvre sur support en plaques de plâtre et assimilés ou béton.

Mise en œuvre suivant les prescriptions techniques du fabricant compris toutes coupes et joints, encollage du support, etc.

Localisation :

*Selon plans de l'architecte (support cloisons sèches ou élévations BA et assimilés),
Pour les parois des locaux suivants :*

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- Espace accueil
- Salles d'attentes Radio

ZONE PREPARATION SCANNER

- Salle d'attente accès scanner
- Préparation et cabines de déshabillage accès scanner

ZONE SOUS SOL URGENCE

- Cloisons CF dans local TGBT en séparation du TD Urgences

4.2.4.1.6 Peinture sur plafonds

4.2.4.1.6.1 Peinture acrylique mate

Fourniture et mise en œuvre d'une peinture à base de résines acryliques en émulsion avec un aspect sec mat, des Ets SEIGNEURIE ou équivalent mise en œuvre sur plafonds.

Les couches d'impression et de finition bénéficieront du label NF ENVIRONNEMENT.

Mise en œuvre et travaux préparatoires selon prescriptions fabricant, normes et DTU s'appliquant.

- Travaux préparatoires : nettoyage, brossage, époussetage, etc ...
- 1 couche d'impression, à base de résines acryliques et alkydes en émulsion
- Rebouchage, révision des joints
- Enduit repassé, ponçage et époussetage
- 2 couches de peinture en finition (y compris révision selon nécessité)

Type de finition : soignée B

Teinte au choix du maître d'ouvrage dans la gamme du fabricant. Compris toutes sujétions de réalisation.

Caractéristiques de la couche de finition :

Classification AFNOR : Famille I - Classe 7b2

Classification COV : Ce produit contient maximum 15 g/l COV (C)

Résistance à l'abrasion humide : Classe 1 (Lessivable)

Localisation :

Selon plans de l'architecte pour support à base de plâtre et/ou béton et assimilés

Pour les plafonds des locaux suivants :

ZONE ACCUEIL / ATTENTES RADIO

- *Corniche créée dans la salle 1 radio*

4.2.4.1.7 Joint acrylique de finition

L'entrepreneur devra la réalisation de joints acrylique de finition les travaux comprendront :

- Nettoyage préalable
- Dégraissage des surface/parois
- Application du joint adapté à la localisation puis le lissage parfait (par exemple traité fongicide pour les pièces humides)

Localisations (non exhaustives) :

- Entre doublages et ouvrages menuisés
- Entre doublages et menuiseries intérieures
- Entre doublages et menuiseries extérieures
- Entre cloisons et ouvrages menuisés
- Entre cloisons et menuiseries intérieures
- Entre cloisons et menuiseries extérieures

L'ensemble comprendra toutes les sujétions de fourniture et de mise en œuvre pour une réalisation parfaite des ouvrages demandés

Localisation :

Joints de finition à prévoir pour :

- *la jonction des différents appareils avec les parois attenantes*
- *la jonction huisseries bois / parois*
- *le dessus de plinthes (de toutes natures)*

A inclure dans les prix unitaires des ouvrages du présent lot

4.2.5 Nettoyage, divers et fin de chantier

4.2.5.1 Polychromie

L'entrepreneur tiendra compte dans ses prix unitaires des sujétions de polychromie, pour les différentes teintes choisies par l'architecte.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages concernés*

4.2.5.2 DOE

En fin de travaux, toutes les pièces formant le D.O.E. (certificats de garanties, de conformité, plan de recollement, notices caractéristiques de tous matériels installés, fiches techniques, procès verbaux de tenue au feu, notice d'entretien de tous les matériaux, etc...) seront remise en quatre exemplaire (dont un reproductible) à la maîtrise d'œuvre. Toute absence de ces pièces entraînera le report de réception et provoquera le blocage de la dernière situation.

L'ensemble accompagné d'une notice récapitulative des pièces transmises (sommaire).

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires du présent lot*

4.2.5.3 Nettoyage journalier et fin de chantier

2026.04 - DCE

L'entrepreneur du présent lot exécutera le nettoyage journalier et en fin de chantier des abords et locaux, le chargement ainsi que l'enlèvement des gravats et déchets de son corps d'état, y compris toutes sujétions d'évacuations.

Localisation :

- *Pour mémoire, à inclure dans les prix unitaires des ouvrages*